

Motion 1882

demandant au Conseil d'Etat la présentation d'une planification globale et complète de la politique pénitentiaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la surpopulation carcérale chronique à la prison de Champ-Dollon;
- la mise en place par le Conseil d'Etat d'un comité de pilotage chargé d'étudier le projet de construction d'une nouvelle prison préventive de 500 places;
- le dépôt du projet de loi 10418 par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2008, ouvrant un crédit d'investissement de 108 millions de francs pour l'exécution du projet « Curabilis », prévoyant 92 places pour les détenus souffrant de graves désordres de la personnalité;
- l'augmentation de la capacité de la Brenaz, de 206 places, prévue par la loi 9864 et exigée par la motion 1844;
- l'existence du projet « Femina », prévoyant 60 places de détention préventive pour les femmes;
- la nécessité absolue d'une coordination et d'une planification à moyen et long terme propres à offrir une vision d'ensemble de la politique pénitentiaire du canton,

invite le Conseil d'Etat

à présenter une planification globale et complète de la politique pénitentiaire sur les dix années à venir.